RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS
MONTFORT COMMUNAUTÉ

Le grand bain

N°10
Avril
Mai
Juin
2018

Plongez dans l'actualité du RPAM de Montfort Communauté
à destination des parents, des assistants maternels et des employés de la garde à domicile

Bédée • Breteil • Iffendic • La Nouaye • Montfort-sur-Meu • Pleumeleuc • Saint-Gonlay • Talensac

Le p'tit mot

« Il nous faut penser autrement : plutôt que de « frustrer » l'enfant en lui imposant autoritairement des « interdits et des limites », aidons-le à s'intégrer au monde en lui donnant des « consignes », en énonçant les « règles » et en lui enseignant à les respecter.
Les règles sont utiles. Les règles sécurisent, pas les interdits ! On joue à un jeu avec des règles qui organisent les relations entre les joueurs. On ne joue pas avec des interdits et des limites. C'est pareil dans la vie ! On a besoin de règles pour vivre ensemble. »
Source : Isabelle FILLIOZAT-
Fiche outils du parent bienveillant

Le sommaire

p1 Édito
p1 Les Actualités
p2 Grand format :
p3 Les règles et les limites
p3 Le contrat à durée déterminée
p3 Le coin des bricolos
p4 Les flashs
p4 L'agenda
p4 Les permanences
Les espaces-jeux

A la une

Le projet du RPAM autour des émotions de l'enfant va se poursuivre avec une soirée d'échanges pour les professionnels assistants maternels, qui aura lieu le 10 avril à Talensac avec une psychologue clinicienne. Il se concrétisera auprès des jeunes enfants du territoire, avec des ateliers de médiation animale dans les six espaces-jeux associatifs du territoire et au sein de l'Hôtel Montfort Communauté. Mais pourquoi ces ateliers ? Parce que l'animal est un médiateur qui facilite la communication et les relations. Il va permettre d'éveiller des réactions, des émotions chez le jeune enfant, qu'il faut observer et accompagner pour permettre à l'enfant de se développer sur le plan cognitif, physique, psychosocial ou affectif.

La zoothérapeute, diplômée en master de psychologie, qui interviendra sur ces ateliers travaille autour de trois axes : le bien-être par la détente physique et psychique, le développement de la communication et l'autonomie par la valorisation de soi. Les enfants iront à la rencontre de lapins, cochons d'inde, chat, poules…du contact sensoriel à l'expression des émotions du jeune enfant et l'écoute bienveillante de celles-ci, voilà le programme qui s'annonce !

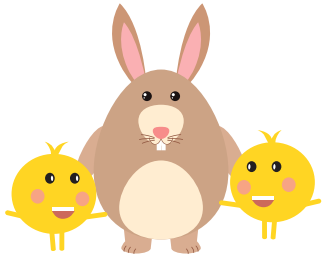

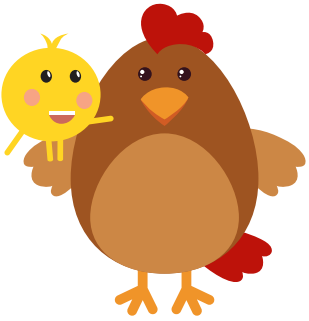

« l'animal est un médiateur qui facilite la communication et les relations »

Les règles et les limites

C'est dit !

« Maman, Papa,
C'est important,
Pour moi, que vous
sachiez me dire non,
Que vous ne me laissiez
pas croire
Que vous pouvez être
tout pour moi,
Que je peux être tout pour
vous.
Maman, Papa,
S'il vous plaît
Ne revenez pas trop
souvent sur un refus,
Ne vous déjugez pas.
Pour que je puisse ainsi
découvrir
Mes limites et avoir des
repères clairs.
Maman, Papa,
Je vous en prie,
Prenez le risque de me
frustrer
Et de me faire de la peine
En refusant certaines de
mes demandes. »

Source : Extrait de Heureux qui communique : pour oser se dire et être entendu de Jacques Salomé

Les règles

« Une règle précise le comportement attendu dans une situation donnée, ce qui est acceptable ou ce qui ne l'est pas, dans un environnement donné (à la maison, à l'école, chez Papi Mamie…). Certaines règles ont vocation à être fixes, quelles que soient les circonstances (dire bonjour ou merci, ne pas mettre ses chaussures sur la table…), d'autres, au contraire, peuvent être assouplies en fonction des situations : « ce soir, exceptionnellement, nous dînerons devant la télé ».
La règle, la consigne ou le refus ne doivent pas être motivés par le désir d'avoir un enfant parfait, ni par celui d'être un parent parfait…encore moins par celui d'exercer un pouvoir (autoritaire) sur l'enfant. Elles doivent être érigées dans l'intérêt de l'enfant, dans le respect et la bienveillance.

Des règles pour grandir

Changeons d'état d'esprit : les règles ne doivent pas être posées pour frustrer, restreindre ou interdire mais pour protéger l'enfant, lui apprendre à devenir un adulte autonome, responsable et respectueux. Il est d'ailleurs important de le lui faire savoir : « c'est parce que je t'aime, que je veux t'aider à grandir en toute sécurité et à t'intégrer à notre société, que je t'impose des règles qui ne te font pas plaisir. C'est pour cela que je ne peux pas accepter que tu te mettes en danger, que tu sois impoli, que tu frappes ton frère ou tes copains de l'école, etc… »

Des règles positives

Les règles que l'on pose aux enfants peuvent être énoncées de manière positive afin de ne pas leur donner l'impression d'être « limités » dans leurs actions, et de conserver l'envie d'oser. Il

> « Une règle n'empêche pas les enfants d'être libres, au contraire »

s'agit alors de leur parler de nos propres limites, de ce que l'on est capable d'accepter ou pas, et pourquoi. Par exemple : « si vous jouez dans la maison, je souhaite que vous restiez calmes. Si vous avez besoin de vous défouler, vous pouvez aller dans le jardin. »
Une règle n'empêche pas les enfants d'être libres, au contraire. Un enfant qui connaît la règle, pourra se sentir plus libre d'agir, dans le champ d'action qui lui est offert. Sans se demander quelles seront les conséquences de son action, si ce qu'il fait est autorisé ou pas, il agira sans crainte ou culpabilité, avec confiance et assurance. »

Source : Isabelle FILLIOZAT- Fiche outils du parent bienveillant

Les limites

Sur quels repères s'appuyer pour remettre en perspective et à leur juste place nos droits et nos devoirs envers autrui comme envers nous-mêmes, savoir à quoi dire non et à quoi dire oui ?

Une aide nécessaire

Le petit enfant a besoin de l'aide de l'adulte : non seulement pour assurer sa survie, sa sécurité, son développement physique, mais aussi pour organiser sa perception de lui-même et du monde, à travers la communication corporelle, sensorielle, émotionnelle avec des partenaires de

Les docs à l'appui

POUR LES ADULTES

Un livre :
« J'ai tout essayé »
d'Isabelle FILLIOZAT
aux éditions JC Lattès

POUR LES ENFANTS

Un livre sur l'autonomie :
« T'es plus ma maman ! »
d'Eliane ABECASSIS aux
éditions Thomas Jeunesse

Ce livre disponible dans le fonds documentaire du RPAM, empruntable sur demande

relation stables et grâce à la continuité des rythmes, des espaces et de l'environnement quotidien.
Cette aide de l'adulte lui est nécessaire pour intégrer ses propres limites corporelles, relier les événements et les divers aspects et fragments de son expérience, pour différencier les personnes et les choses. Enfin, pour orienter, canaliser ses élans et pulsions, ce qui est une condition essentielle pour sa sécurité interne.
Sans cet accompagnement, il est livré à ce qui bouillonne en lui et soumis à un monde chaotique.

Organiser son environnement

Cette stabilité des rythmes et cette prévisibilité des événements quotidiens constituent sans doute la toute première initiation au cadre social et culturel dans lequel s'inscrit la famille et, à travers lui, à la règle sociale en général.
Puis, quand les progrès de la motricité du petit enfant élargissent son champ d'expérience, d'investigation et de découverte, ce rôle organisateur de l'environnement humain va se manifester par l'introduction de règles de vie. Celles-ci seront d'autant plus structurantes et mieux acceptées qu'elles seront simples, stables elles aussi – une règle changeante perd son statut de règle et ne reflète plus que l'arbitraire de celui qui l'énonce –, limitées en nombre et présentées sur un mode ni moralisateur, ni injonctif ou menaçant.

Avant 2 ans

Toutefois, il est vrai que la manière importe beaucoup, surtout avec les très jeunes enfants, qui, pendant leurs deux premières années, n'ont encore qu'une conscience limitée d'eux-mêmes, des autres et de ce que ceux-ci éprouvent. Nous savons en effet que le très jeune enfant, même lorsqu'il a momentanément cédé aux pressions ou injonctions de l'adulte dont il perçoit le mécontentement et l'exigence – bien qu'il n'en comprenne pas en profondeur les raisons et enjeux – peut réitérer presque indéfiniment les mêmes comportements agressifs ou violents vis-à-vis des autres, et vérifier ainsi l'attention que ces comportements lui valent.

La période de socialisation

C'est plus tard, au-delà de la période de socialisation primaire des trente premiers mois environ, que les arguments, commentaires, explications accompagnant les limites et demande formulées par l'adulte et faisant appel aux capacités de l'enfant de se représenter l'expérience subjective d'autrui peuvent prendre sens progressivement et contribuer à son humanisation et à son « éducation ».
Ce qui est acceptable, et finalement plutôt bien accepté par l'enfant, c'est un petit nombre de limites, seulement celles qui sont indispensables.

Dire non

Dire « non » et le maintenir, par la parole et, le cas échéant, par le geste clairement limitatif, suppose de ne pas être trop habité par la peur du conflit et celle de perdre l'amour de l'enfant. La confiance et la sécurité de l'enfant procèdent aussi de cette clarté.
Accompagner la limite donnée, c'est aussi présenter des perspectives positives, faire valoir à l'enfant le possible, le permis, ce à quoi on peut dire « oui ». Cela suppose et requiert de la disponibilité. Parfois, les adultes acceptent par lassitude et pour avoir la paix. Françoise Dolto a très bien dit comment, en ne satisfaisant pas immédiatement la demande de l'enfant, l'adulte ménage un espace pour le désir. Mais à condition que l'adulte soit présent pour soutenir l'enfant dans cette attente, accueillir son impatience, partager le cas échéant sa rêverie et favoriser l'expression de celle-ci. »

Source : « Savoir dire non » ou du bon usage des règles et limites de Patrick MAUVAIS, psychologue clinicien de l'association PIKLER LOCZY

LE CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE

Article L1242-2 du code du travail : Un contrat de travail à durée déterminée ne peut être conclu que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire, et seulement dans les cas suivants :

1° Remplacement d'un salarié en cas d'absence

2° Accroissement temporaire de l'activité de l'entreprise

3° Emplois à caractère saisonnier

4° Remplacement d'un chef d'entreprise artisanale, industrielle ou commerciale, d'une personne exerçant une profession libérale, de son conjoint participant effectivement à l'activité de l'entreprise

5° Remplacement du chef d'une exploitation agricole ou d'une entreprise mentionnée aux 1° à 4° de l'article L. 722-1 du code rural et de la pêche maritime

6° Recrutement d'ingénieurs et de cadres

Source : www.legifrance.gouv.fr

Le coin des bricolos

DE LA PEINTURE FAITE « MAISON »

Ingrédients :
- 2 tasses de farine
- ½ tasse de sel
- ¼ tasse de sucre
- 2 tasses d'eau
- Colorants alimentaires selon vos envies

À vos pinceaux !

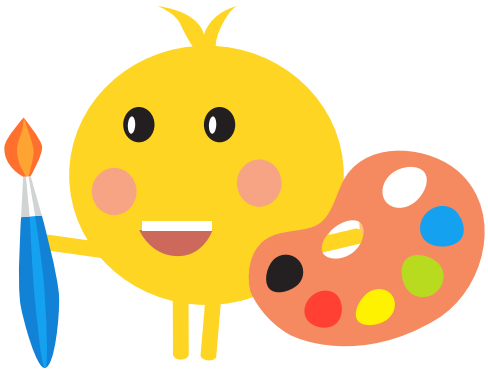

Les flashs

Spectacle Toutouig la la de la compagnie Chapi Chapo les petites musiques de pluies le jeudi 22 février

L'AGENDA

SAMEDI 7 AVRIL 2018
Journée Petite Enfance
sur le thème des formes et des couleurs
10H-12H Ateliers en accès libre
et 16h00 spectacle sur inscription au RPAM
Salle des fêtes d'Iffendic

MARDI 10 AVRIL 2018, 20H-22H
Soirée d'échanges autour des émotions de l'enfant
à destination des assistants maternels
animée par une psychologue sur inscription au RPAM à partir de 20 mars
Talensac

MARDI 17 AVRIL 2018, 18H-20H
Info-Parents sur inscription au RPAM
Salle Juguet (Montfort Communauté)

MARDI 15 MAI 2018, 18H-20H
Info-Parents sur inscription au RPAM
Salle Juguet (Montfort Communauté)

VENDREDI 19 MAI,
9H15-10H15 ET 10H15-11H15
Ateliers de médiation animale pour les jeunes enfants du territoire accompagnés d'un adulte
sur inscription au RPAM à partir du 23 avril
Salle Juguet (Montfort Communauté)

MARDI 19 JUIN 2018, 18H-20H
Info-Parents sur inscription au RPAM
Salle Juguet (Montfort Communauté)

VENDREDI 22 JUIN 2018,
9H15-10H15 ET 10H15-11H15
Ateliers de médiation animale pour les jeunes enfants du territoire accompagnés d'un adulte
sur inscription au RPAM à partir du 23 avril
Salle Juguet (Montfort Communauté)

Les espaces-jeux

En période scolaire

BÉDÉE
les lundis, mardis, jeudis et vendredis
• 9h30-11h30 •

BRETEIL
les mardis, un mercredi sur deux, jeudis et un vendredi sur deux
• 9h -11h30 •

IFFENDIC
les lundis, mardis, jeudis et vendredis
• 9h-11h30 •

MONTFORT-SUR-MEU
les lundis, mardis, jeudis et vendredis
• 9h30-11h30 •

PLEUMELEUC
les mardis, un mercredi sur deux, un jeudi sur deux et les vendredis
• 9h30-11h30 •

TALENSAC
les mardis et jeudis
• 9h-11h30 •

Nouveau

Au RPAM
des revues
pour les professionnels
à emprunter

Les permanences

Du mardi au vendredi
de 14h à 17h30 :
- Accueil sur rendez-vous
- Permanence téléphonique

02 99 09 88 12

Prochaine parution : juillet 2017
Directeur de publication : Christophe MARTINS •
Rédaction : Justine GUÉRIN, Élodie PHELIPPE et Camille PUIL, service RPAM de Montfort Communauté •
Mise en page : Stéphanie BÉCHU, service communication de Montfort Communauté •
Photos : Espaces-jeux - Impression : Rapid'Flyer • Tirage : 500 exemplaires